



VILLE D'ALBERTVILLE

CHARTRE

« VILLE – HANDICAP »

CHARTRE

« VILLE – HANDICAP »

Entre

La ville d'Albertville, représentée par son maire,

Monsieur Albert GIBELLO,

Et

Les Associations du handicap siégeant au Comité Consultatif,

Association Française des opérés du cœur (AFDOC) ;

Collectif Handicap ;

Fédération Nationale des Accidentés et des Handicapés du Travail (FNATH) ;

Handisport ;

Handicap Altitudes ;

Diabète 73 ;

Les papillons Blancs (IME, CAT.) ;

Autisme Savoie ;

Association Française contre les Myopathies (AFM)

Association des Paralysés de France (APF) ;

Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMPS) ;

Croix Rouge ;

Savoie Vivre et grandir ;

Club coeur et santé ;

Trans Service Association ;

Vaincre la Mucoviscidose ;

Mouvement vie libre ;

Association Valentin Haüy ;

et

L'OPAC d'Albertville

représentés par leur Président ou représentant respectif

PREAMBULE

La charte " Commune-Handicap " vise à promouvoir l'intégration de toutes les personnes handicapées (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les associations représentatives,

Cette charte témoigne de l'engagement de la commune à donner à la personne handicapée sa place dans la cité, en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ses citoyens dans les domaines de la vie quotidienne :

- information
- mobilité et transport
- accès aux lieux publics
- emploi, logement
- enfance-éducation
- vie à domicile
- vie sociale

Les personnes en situation de handicap souhaitent participer, *par l'acceptation de cette charte*, à l'amélioration des équilibres sociaux dans la cité sur l'ensemble des champs transversaux de la vie quotidienne.

Il ne s'agit pas de revendications spécifiques à une catégorie de citoyens mais bien de partage à égalité des conditions de vie et de la qualité de l'accueil pour tous que la Ville d'Albertville propose à ses administrés.

Ce document a pour objectif :

- d'évaluer régulièrement les besoins des personnes handicapées,
- de décliner les mesures pratiques et actions prioritaires à mettre en œuvre suivant un calendrier défini conjointement à échelonner dans le temps.
- d'évaluer annuellement les réalisations mises en œuvre.

La Ville d'Albertville signataire, en partenariat avec les associations, s'engage à :

1 - CONCERTATION

La Ville a établi un partenariat avec les associations réunies au sein du Comité consultatif du handicap ainsi qu'avec les instances publiques, notamment le département, l'OPAC et les organismes en charge des personnes handicapées, afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes qu'elles rencontrent à l'intérieur de la commune.

Le comité consultatif du handicap se réunira au minimum 1 fois par trimestre Il peut fonctionner avec des groupes de travail spécifiques sur chaque thème de la vie quotidienne. Sa composition n'est pas fermée et toutes les associations représentatives des personnes handicapées peuvent y participer

2 - INFORMATION ET SENSIBILISATION

La Ville en collaboration avec les partenaires potentiels organise des campagnes pour sensibiliser la population aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.

La Ville assure la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées, par voie de guides, articles, affichage, réunions ou autres supports adaptés.

3 - MOBILITE ET TRANSPORT

- Déplacements dans la commune et transport individuel

La ville aménage progressivement l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation en cheminement courant des personnes en toute sécurité (voiries, cheminements, éclairages, bandes podo-tactiles...). Elle prévoit la création en nombre suffisant de stationnements adaptés sur la voie publique et en garantit l'usage et le respect.

A ce titre la Police Municipale exerce une surveillance accrue du stationnement handicapé sur la voie publique et aux abords des centres commerciaux, et participe aux différentes campagnes de sensibilisation (papillonnage).

La ville s'engage à respecter les normes d'accessibilité en vigueur pour l'ensemble des travaux engagés sur la commune.

Un avis sera demandé au groupe de travail « *mobilité et transports* » du Comité Consultatif du Handicap.

Une enveloppe minimale de 15000 euro revalorisée annuellement est affectée spécifiquement pour les différents aménagements de voirie liés à l'aménagement progressif de l'espace public existant.

- Transports en commun

Dans le cadre du projet de mise en place de Transports en Commun, la ville s'engage à les rendre accessibles aux personnes handicapées.

- Transports spécialisés

La ville soutient financièrement l'association TRANS SERVICE.

4 - ACCESSIBILITE DES LIEUX recevant du public (ERP).

La ville s'engage à faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs ou réhabilités, recevant du public. Au sein de l'hôtel de Ville un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite sera installé dès 2005.

Pour le bâti existant, un état des lieux des bâtiments publics appartenant à la ville et non accessibles sera dressé périodiquement pour permettre au comité consultatif du handicap de proposer des priorités d'aménagement. La ville réalisera progressivement les réhabilitations nécessaires.

Par ailleurs la Ville encourage les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins.

Un groupe de travail spécifique constitué au sein du comité consultatif (composé d'élus municipaux et de représentants des personnes handicapées) continuera de sensibiliser régulièrement les commerçants.

5 LOGEMENT

- La ville propose le recensement de l'ensemble des logements adaptés ou adaptables situés dans des immeubles accessibles appartenant aux bailleurs publics. Elle interviendra auprès de ceux-ci afin que ces logements soient réservés en priorité à des personnes handicapées.

- La ville incitera les organismes bailleurs publics afin que les immeubles non accessibles le soient rendus progressivement.

- Pour toute construction neuve, la ville incitera les organismes bailleurs publics à concevoir les logements adaptables.

- La ville soutiendra financièrement et matériellement la création de structures d'hébergement (en fonction de ses capacités financières).

- L'OPAC s'engage dans un délai de moins de 30 jours à entreprendre les travaux d'adaptabilité des logements des personnes handicapées.

6 - EMPLOI

La ville s'engage à poursuivre le développement de ses propres capacités d'accueil, au sein des services municipaux, des personnes reconnues travailleurs handicapés.

7 - ENFANCE - EDUCATION

La ville s'engage à accueillir régulièrement, dès son plus jeune âge, tout enfant handicapé au sein de ses structures (crèches, halte-garderies, écoles, centres de loisirs ...) Pour ce faire, elle travaillera en partenariat avec le CAMPS, et avec toute autre association intervenant sur le champ de l'enfance et de l'éducation, et sera en concertation permanente avec l'Education Nationale pour l'accueil des enfants handicapés, soit en classe d'intégration, soit en milieu ordinaire si le handicap le permet.

8 - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VACANCES

La Ville veille à ce que les projets de travaux d'extension ou de réhabilitation des lieux culturels de loisirs et de tourisme sur lesquels elle assure une autorité : monuments, musées, salles de spectacles, salles de sport., prennent en compte l'accessibilité des personnes handicapées y compris l'aménagement de sanitaires adaptés.

Elle facilite la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs en utilisant, si nécessaire, les compétences des associations concernées par le handicap

9 - VIE A DOMICILE

Le Service d'aide à domicile du CCAS développera sa capacité d'intervention auprès des personnes handicapées de moins de 60 ans titulaires de l'aide sociale.

Le service de soins infirmiers à domicile poursuivra ses interventions auprès des personnes handicapées âgées de moins de 60 ans.

La Ville par le biais de son CCAS soutiendra financièrement l'Association Service Présence d'Aide à Domicile intervenant sur Albertville pour l'Aide à Domicile des Personnes Handicapées

La ville accompagnera les structures souhaitant développer des lieux d'accueil temporaire ou journalier des personnes handicapées.


10 - VIE SOCIALE

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) rattaché à ce jour au Territoire de Développement Social a pour objectif d'informer et de coordonner les actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées afin de faciliter les démarches administratives par la mise en place d'une centralisation adaptée.

Par ailleurs la Ville soutient financièrement et matériellement (mise à disposition de locaux et services notamment à l'espace associatif) les associations locales qui accueillent et accompagnent les personnes handicapées (cf annexe 6).

11 - FORMATION

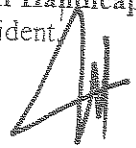
La ville soutiendra, dans la limite de ses moyens, tout projet d'accompagnement des personnels en charge d'enfants et d'adultes porteurs de handicap, hors structure agréée.

Albert Gibello
Maire d'Albertville
Président du C.C.A.S.


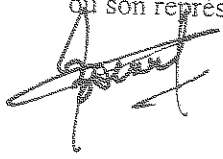
Association Française des opérés du cœur
Le Président ou son représentant,



Collectif Handicap
Le-Président ou son représentant,



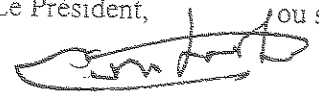
Fédération Nationale des Accidentés et
des Handicapés du Travail
Le Président ou son représentant,



Handisport
Le Président, ou son représentant,



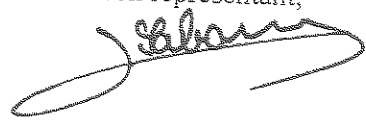
Handicap Altitudes
Le Président, ou son représentant,



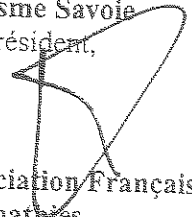
Diabète 73
Le Président, ou son représentant,



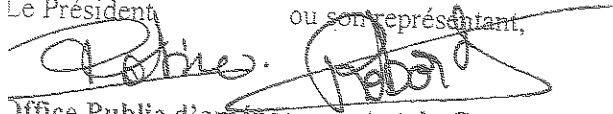
Les Papillons Blancs
Le Président ou son représentant,



Autisme Savoie
Le Président, ou son représentant,

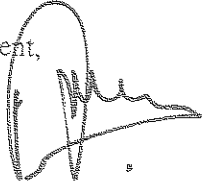


Association Française de lutte contre les
Myopathies
Le Président ou son représentant,



Office Public d'aménagement et de Construction

Le Président, Le Vice-Président,



Association des Paralysés de France
Le Président ou son représentant,



Centre d'Action Médico Sociale Précoce
Le Président ou son représentant



Croix Rouge
Le Président ou son représentant,



Savoie Vivre et Grandir
Le Président ou son représentant,



Club cœur et santé
Le Président ou son représentant,



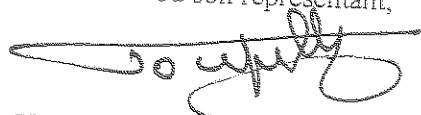
Trans Service Association
Le Président ou son représentant,



Vaincre la Mucoviscidose
Le Président ou son représentant,



Mouvement Vie Libre
Le Président ou son représentant,



Association Valentin Haüy
Le Président ou son représentant

